

## FR Mesures de protection COVID-19

### **Bienvenue au Musée de Charmey !**

Le Musée de Charmey vous accueille du mardi au dimanche, de 14h à 18h.

Nous remercions par avance chaque visiteur/visiteuse de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation mises en place.

### **Hygiène des mains :**

- Du gel hydro-alcoolique est à disposition à l'entrée du Musée de Charmey : chaque visiteur/visiteuse se désinfecte les mains avant d'entrer dans l'exposition.

### **Nettoyage :**

- Les surfaces sont nettoyées et désinfectées régulièrement : meubles de l'accueil et de la boutique, supports de médiation, mains-courantes, poignées de portes ainsi que toilettes.

### **Distanciation :**

- Le nombre maximal de visiteurs/visiteuses dans l'espace d'accueil et de la boutique est limité à 2 personnes (excepté pour les personnes faisant ménage commun).

### **Visite de l'exposition :**

- Le port du masque est obligatoire dans l'espace d'accueil et de la boutique.
- La présentation du certificat COVID est obligatoire dès 16 ans.  
À présenter avec une pièce d'identité.
- Avec l'introduction de l'obligation du certificat, le port du masque n'est pas obligatoire dans les espaces d'expositions.
- Les listes de vente, à disposition à l'entrée du Musée de Charmey, sont à usage unique. À la fin de la visite, elles sont à emporter ou à jeter dans la corbeille prévue à cet effet.
- Lorsque vous croisez une personne dans les couloirs et escaliers, la personne qui sort (et donc qui descend) est prioritaire. Merci de conserver vos distances dans ces espaces plus restreints.
- Jusqu'au 24 octobre 2021 : les ressortissants de pays tiers peuvent présenter leur certificat de vaccination.
- Notre personnel d'accueil se tient à votre disposition pour toute question.

### **Visites commentées et offre de médiation :**

- La présentation du certificat COVID est obligatoire dès 16 ans.  
À présenter avec une pièce d'identité.
- Groupes scolaires pendant les heures d'ouverture : pour les élèves dès 16 ans, les enseignants et les accompagnants, la présentation du certificat est obligatoire. Les élèves de moins de 16 ans sont exclus de l'obligation de présenter un certificat COVID ou du port du masque.
- Groupes scolaires pendant les heures de fermeture : le certificat obligatoire ne s'applique pas.

### **Traitement des données personnelles :**

- Lors de la vérification du certificat, l'application ne sauvegarde aucune donnée dans un système central ou dans l'application.

**Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous souhaitons une bonne visite !**

Charmey, le 06.10.2021

Mise en œuvre du plan : Pauline Santschi, conservatrice adjointe | info@musee-charmey.ch

Autorité compétente : État de Fribourg